

ASSOCIATION FONCIÈRE
DE REMEMBREMENT

MAIRIE

29350 MOËLAN-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR)

Séance du 14 avril 2023

L'An deux mille vingt trois
Le vendredi 14 avril à 18h00

Date de convocation : 05 avril 2023

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL.

Présents : Mme GRISEL Marie-Louise, Maire, M. LE DAIN Yves, M. LE GARREC André, M. KERHERVE Frédéric, M. TAMIC Michel, M. COLOMER Michel, M. TUDAL Alain – Membres ;

Excusés : M. CHANVRIL Franck, Adjoint à la transition écologique, l'environnement, l'agriculture, M. JEANNET Jean-Michel, Mme GUEGUEN Lydie, M. LE GALL Hervé, M. TANGUY Jean-Luc - Membres, M. JAFFRE Claude, Conseil départemental

N° 002-2023 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

ANNEXE n°2

La Présidente présente le Budget primitif 2023.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

D'ADOPTER le budget primitif de l'AFR de l'exercice 2023, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 1036.13€ et en section d'investissement à 0€.

Pour extrait certifié conforme.

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
25 AVR. 2023

La Présidente,
Marie-Louise GRISEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.